

Page 1 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1 Identificateur de produit

# Unterboden-Schutz schwarz 500 ML

Art.: 6113

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Protection anticorrosion

Secteur d'utilisation [SU]:

SU 3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit chimique [PC]:

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Catégorie de processus [PROC]:

PROC 7 - Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC 8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC 9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage).

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories d'article [AC]:

AC99 - Pas nécessaire.

Catégorie de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC 7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

ERC 8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC 8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

#### **Utilisations déconseillées:**

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LIQUI MOLY GmbH, Jerg-Wieland-Straße 4, D-89081 Ulm-Lehr

Téléphone: (+49) 0731-1420-0, Télécopieur: (+49) 0731-1420-88

Adresse électronique de l'expert : info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de - Veuillez NE PAS utiliser cette adresse pour demander des fiches de données de sécurité.

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

#### Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:

ORFILA (INRS, France) +33 1 45 42 59 59

http://www.centres-antipoison.net

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

Tél.: (+49) 0731-1420-0

# **SECTION 2: Identification des dangers**



Page 2 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classe de danger	Catégorie de danger	Mention de danger
Skin Irrit.	2	H315-Provoque une irritation cutanée.
STOT SE	3	H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic	2	H411-Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne
		des effets néfastes à long terme.
Aerosol	1	H222-Aérosol extrêmement inflammable.
Asp. Tox.	1	H304-Peut être mortel en cas d'ingestion et de
		pénétration dans les voies respiratoires.
Aerosol	1	H229-Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet
		de la chaleur.

#### 2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements)

F+,Extrêmement inflammable

Xi, Irritant, R38

N, Dangereux pour l'environnement, R51-53

R67

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

# 2.2.1 Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)



#### Mention de danger

H315-Provoque une irritation cutanée. H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411-Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H222-Aérosol extrêmement inflammable. H229-Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P101-En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102-Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention

P210-Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211-Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251-Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261-Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. P273-Éviter le rejet dans l'environnement. P280-Porter des gants de protection.

#### Intervention

P312-Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### Stockage

P405-Garder sous clef. P410+P412-Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

#### Élimination

P501-Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosibles. Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

#### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.



Page 3 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF: 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.

Danger d'éclatement en cas d'échauffement

Utilisation: formation possible: de mélange vapeur-/air explosif.

Danger pour l'eau potable même en cas de fuite de quantités minimes.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Aérosol

#### 3.1 Substance

# n.a. 3.2 Mélange

Oxyde de diméthyle	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.		
Numéro d'enregistrement (REACH)			
Index	603-019-00-8		
EINECS, ELINCS, NLP	204-065-8		
CAS	CAS 115-10-6		
Quantité en %	20-40		
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Extrêmement inflammable, F+, R12		
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Gas 1, H220		

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-	
Hexane	
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119475514-35-XXXX
Index	
EINECS, ELINCS, NLP	921-024-6 (REACH-IT List-No.)
CAS	CAS
Quantité en %	10-<20
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11 Irritant, Xi, R38 Dangereux pour l'environnement, N, R51 Dangereux pour l'environnement, R53 Nocif, Xn, R65 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	
Numéro d'enregistrement (REACH)	
Index	
EINECS, ELINCS, NLP	927-510-4 (REACH-IT List-No.)
CAS	CAS
Quantité en %	10-<20
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11 Irritant, Xi, R38 Dangereux pour l'environnement, N, R51 Dangereux pour l'environnement, R53 Nocif, Xn, R65 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119473851-33-XXXX
Index	



Page 4 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF: 28.10.2013

EINECS, ELINCS, NLP	920-750-0 (REACH-IT List-No.)
CAS	CAS
Quantité en %	1-<10
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11
	Dangereux pour l'environnement, N, R51
	Dangereux pour l'environnement, R53
	Nocif, Xn, R65
	R66
	R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225
	Asp. Tox. 1, H304
	STOT SE 3, H336
	Aquatic Chronic 2, H411

Butanone	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.		
Numéro d'enregistrement (REACH)			
Index	606-002-00-3		
EINECS, ELINCS, NLP	201-159-0		
CAS	CAS 78-93-3		
Quantité en %	1-5		
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11		
	Irritant, Xi, R36		
	R66		
	R67		
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225		
	Eye Irrit. 2, H319		
	STOT SE 3, H336		

Acétate d'éthyle	
Numéro d'enregistrement (REACH)	
Index	607-022-00-5
EINECS, ELINCS, NLP	205-500-4
CAS	CAS 141-78-6
Quantité en %	1-<5
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11
	Irritant, Xi, R36
	R66
	R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225
	Eye Irrit. 2, H319
	STOT SE 3, H336

Cyclohexane	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.
Numéro d'enregistrement (REACH)	
Index	601-017-00-1
EINECS, ELINCS, NLP	203-806-2
CAS	CAS 110-82-7
Quantité en %	1-5
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11
	Irritant, Xi, R38
	Dangereux pour l'environnement, N, R50
	Dangereux pour l'environnement, R53
	Nocif, Xn, R65
	R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225
	Asp. Tox. 1, H304
	Skin Irrit. 2, H315
	STOT SE 3, H336
	Aquatic Acute 1, H400 (M=1)
	Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Hydrocarbures en C9, aromates	
Numéro d'enregistrement (REACH)	
Index	



Page 5 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF: 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

EINECS, ELINCS, NLP	918-668-5 (REACH-IT List-No.)
CAS	(64742-95-6)
Quantité en %	1-5
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Inflammable, R10
	Irritant, Xi, R37
	Dangereux pour l'environnement, N, R51
	Dangereux pour l'environnement, R53
	Nocif, Xn, R65
	R66
	R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3, H226
	Asp. Tox. 1, H304
	STOT SE 3, H335
	STOT SE 3, H336
	Aquatic Chronic 2, H411

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (SGH/CLP) cf. section 16.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

#### Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

En cas d'évanouissement, placer le sujet sur le côté en stabilisant la position, et consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.

# Contact avec les yeux

Oter les verres de contact.

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

Avoir la fiche des données sur soi.

#### Inaestion

Normalement aucune voie d'absorption.

Consulter immédiatement le médecin, préparer la fiche de données.

Ne pas provoquer de vomissement.

Danger d'aspiration

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets retardés, se reporter à la section 11 et à la section 4.1 sur les voies d'absorption.

Peuvent apparaître:

Irritation des voies respiratoires

Toux

Maux de tête

Vertige

Influence sur le système nerveux central

Perte de connaissance

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passé un certain temps/plusieurs heures.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires n.e.

# **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés

CO2

Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisé

En cas de grands foyers d'incendies:



Page 6 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Jet d'eau pulvérisé

Mousse résistant aux alcools

Refroidir les récipients en danger avec de l'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau grand débit

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote

Carbures d'hydrogène

Produits de pyrolyse toxiques.

Danger d'explosion en cas d'échauffement prolongé.

Mélanges vapeurs / air explosifs

En cas de répartition près du sol, un retour de flamme sur des sources d'ignition à distance est possible.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Appareils respiratoires autonomes.

Eliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer.

Assurer une ventilation suffisante.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

En cas de contamination accidentelle des égouts, informer les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de dégagement d'aérosol / de gaz, assurer l'alimentation suffisante en air frais.

Substance actif:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel) et éliminer conformément à la section 13.

Ne pas rincer à l'eau ni avec un produit nettoyant aqueux.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13.

#### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8. et 6.1.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### 7.1.1 Recommandations générales

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.

Prendre des mesures préventives contre l'accumulation d'électricité statique.

Ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes.

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

#### 7.1.2 Consignes relatives aux mesures générales d'hygiène sur le poste de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée de personnes non autorisées.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker en même temps que des agents d'oxydation.



Page 7 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Respecter les règlements spéciaux sur les aérosols!

Respecter les conditions spéciales de stockage (en Allemagne par exemple, respecter la réglementation "Betriebssicherheitsverordnung").

A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

(ACGIH), 200 ppm (700 mg/m3) (VME, AGW, UE)

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de la fraction totale de solvants hydrocarbures du mélange (RCP méthode selon la réglementation allemande TRGS 900, n ° 2.9): 600 mg/m3

Désignation chimique	Oxyde de diméthyle	e			Quantité en %:20- 40
VME: 1000 ppm (1920 mg/m3) (VI	ME, UE)	VLE: 8(II) (AGW)		VNJD:	
IBE:	, - ,		Autres informations:	DFG (AG	
Désignation chimique	Hydrocarbures, C6	i-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyc	loalcanes, <5% n-Hexane		Quantité en %:10-
VME: 1200 mg/m3 (AGW, ACGIH) (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemb (VME)		VLE: 2(II) (AGW), 1500 mg C6-C12 (ensemble des, vape	urs)) (VLCT)	VNJD:	
IBE:			Autres informations: 96, 106, 140 (Hydrocar (ensemble des, vapeur méthode RCP, TRGS ( RCP-method, ACGIH,	rbures en rs)) / (A0 900, 2.9)	C6-C12 GW selon la / (TLV acc. to
Désignation chimique	Hydrocarbons, C7,	n-alkanes, isoalkanes, cyclics			Quantité en %:10-
VME: 1500 mg/m3 (AGW), 1000 r (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemb (VME)		VLE: 2(II) (AGW), 1500 mg C6-C12 (ensemble des, vape	urs)) (VLCT)	VNJD:	
IBE:  Autres informations: TMP n° 84, FT n° 84, 94 96, 106, 140 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VME) / (AGW seld méthode RCP, TRGS 900, 2.9)				C6-C12	
Désignation chimique	Hydrocarbures, C7	-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyc	loalcanes		Quantité en %:1- <10
VME: 1000 mg/m3 (Hydrocarbures (ensemble des, vapeurs)), 1500 mg/		VLE: 1500 mg/m3 (Hydroca (ensemble des, vapeurs)), 2(l		VNJD:	
IBE:			Autres informations: 96, 106, 140 (Hydrocar (ensemble des, vapeur	rbures en	
Désignation chimique	Butanone				Quantité en %:1-5
VME: 200 ppm (ACGIH), 200 ppm (VME, AGW, UE)	n (600 mg/m3)	VLE: 300 ppm (ACGIH), 1(I mg/m3) (VLCT, UE)	) (AGW), 300 ppm (900	VNJD:	
IBE: 2 mg/l (U, b) (IBE et ACGIH-E	BEI), 5 mg/l (U) (BGW	V)	Autres informations: H, Y (AGW)	TMP n° 8	4, FT n° 14 / DFG,
Désignation chimique	Acétate d'éthyle				Quantité en %:1- <5
VME: 400 ppm (1400 mg/m3) (VM (ACGIH), 400 ppm (1500 mg/m3) (A		VLE: 2(I) (AGW)		VNJD:	
IBE:	,		Autres informations: Y (AGW)	TMP n° 8	4, FT n° 18 / DFG,
Désignation chimique	Cyclohexane				Quantité en %:1-5
VME: 100 ppm (350 mg/m3) (BE-0	GW), 100 ppm	VLE: 375 ppm (1300 mg/m3	3) (VLCT), 4(II) (AGW)	VNJD:	



Page 8 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Onterboden-Schutz Schwarz 300 ML Art 0113			
IBE: 150 mg/g de créatinine (1,2-cyclohexanediol total,	U) (BGW)	Autres informations: DFG (AGW)	(12), TMP n° 84, FT n° 17 /
© Désignation chimique Hydrocarbures en	C9, aromates		Quantité en %:1-5
VME: 100 mg/m3 (hydrocarbures aromatiques en C9-	VLE: 2(II) (AGW)		VNJD:
C15) (AGW, ACGIH), 150 mg/m3 (Hydrocarbures			
benzéniques en C9-C12 (vapeurs)) (VME)			
IBE:			TMP n° 84, FT n° 94, 96,
		, ,	es benzéniques en C9-C12
		(vapeurs)) (VME)	
Désignation chimique Talc			Quantité en %:
VME: 2 mg/m3 (R, E) (ACGIH)	VLE:		VNJD:
IBE:		Autres informations:	A4 (ACGIH)
© Désignation chimique Naphta léger (pétro	ole), hydrotraité		Quantité en %:
VME: 600 mg/m3 (hydrocarbures aliphatiques en C9-	VLE: 2(II) (AGW), 1500 mg/m	3 (Hydrocarbures en	VNJD:
C15) (AGW), 1000 mg/m3 (Hydrocarbures en C6-C12	C6-C12 (ensemble des, vapeurs	s)) (VLCT)	
(ensemble des, vapeurs)) (VME)			
IBE:			TMP n° 84, FT n° 84, 94,
		96, 106, 140 (Hydrocar	
		(ensemble des. vapeur	s))

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. | TMP n° = n° d. tableaux de maladies professionelles. FT n° = n° de la fiche toxicologique publiée par l'INRS. Observations: \* = risque de pénétration percutanée / C1, C2, C3 = substance classée cancérogène de cat. 1, 2 ou 3 / M1, M2, M3 = substance classée mutagene de cat. 1, 2 ou 3 / R1, R2, R3 = substance classée toxique pour la reproduction de cat. 1, 2 ou 3 / All = risque d'allergie, AC = risque d'allergie cutanée, AR = risque d'allergie respiratoire) (France). // Catégorie carcinogène : A1 / A2 = carcinogène humain confirmé / présumé, A3 = carcinogène animal confirmé d'importance inconnue pour l'être humain, A4 / A5 = non qualifiable / non présumé comme carcinogène à l'homme. SEN = sensibilisateur Skin = danger de résorption cutanée (ACGIH, E.U.A.). // ARW = valeur seuil dans les lieux de travail. H = résorptif par la peau. Y = aucun risque de lésion foetale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées. Z = un risque de lésion foetale ne peut être exclu, également en cas de respect des valeurs AGW et BGW (cf. N° 2.7 TRGS 900). DFG = Association allemande pour la recherche (commission MAK). AGS = Comité pour les substances dangereuses. (AGW (TRGS 900), Allemagne.

Oxyde de diméthyle						
Domaine d'application	Voie d'exposition /	Effets sur la santé	Descripteu	Valeur	Unité	Remarque
	compartiment environnemental		ľ			
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	1894	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	471	mg/m3	
	Environnement - eau douce		PNEC	0,155	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	0,681	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	0,045	mg/kg	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	160	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,016	mg/l	
	Environnement - eau, dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	1,549	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	0,069	mg/kg	



Page 9 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020 Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Butanone						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteu r	Valeur	Unité	Remarque
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme	DNEL	1161	mg/kg	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme	DNEL	600	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme	DNEL	142	mg/kg	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme	DNEL	106	mg/m3	
consommateur	Homme - orale	Long terme	DNEL	31	mg/kg	
	Environnement - eau douce		PNEC	55,8	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	55,8	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	284,74	mg/kg	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	287,7	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	22,5	mg/kg	

Acétate d'éthyle  Domaine d'application	Voie d'exposition /	Effets sur la santé	Descripteu	Valeur	Unité	Remarque
Domaine a application	compartiment	Lifets sur la sainte	r	Valcui	Office	Remarque
	environnemental		'			
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets	DNEL	63	mg/kg	
Travallicuis / Employeurs	Tionine cutance	systémiques		00	mg/kg	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	734	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets locaux	DNEL	734	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	1468	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	1468	mg/m3	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	4,5	mg/kg	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	37	mg/kg	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	367	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets locaux	DNEL	367	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	734	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	734	mg/m3	
	Environnement - eau douce		PNEC	0,26	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,026	mg/l	
	Environnement - eau, dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	1,65	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	1,25	mg/kg	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	0,125	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	0,24	mg/kg	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	650	mg/l	
	Environnement - orale (alimentation des animaux)		PNEC	200	mg/kg	

ŀ	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane									
[	Domaine d'application	Voie d'exposition / Effets sur la santé Descripteu Valeur Unité Remarque								
		compartiment r								
		environnemental environnemental								
		•	•							



E

Page 10 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	300	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	2035	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	149	mg/kg bw/day	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	447	mg/m3	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	149	mg/kg bw/day	

Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteu r	Valeur	Unité	Remarque
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	773	mg/kg bw/d	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	2035	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	699	mg/kg bw/d	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	608	mg/m3	
	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	699	mg/kg bw/d	

Hydrocarbures en C9, aron	nates					
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteu r	Valeur	Unité	Remarque
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	25	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	150	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	32	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	11	mg/kg bw/d	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	11	mg/kg bw/day	

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

# 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:

Gants protecteurs résistant aux solvants (EN 374).

Recommandé

Gants protecteurs en nitrile (EN 374)



Page 11 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Epaisseur de couche minimale en mm:

0,3

Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:

> 480

Crème protectrice pour les mains recommandée.

Protection de la peau - Divers:

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire:

Normalement pas nécessaire.

En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.

Masque respiratoire protecteur filtre A (EN 14387), code couleur marron

En cas de concentrations élevées:

Appareil de protection respiratoire (appareil isolant) (p. ex.: EN 137 ou EN 138)

Risques thermiques: Non applicable

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.

Pour les mélanges, e choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.

La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.

Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

#### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Aérosol, Agent: Liquide

Couleur: Noir
Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif:

Valeur pH:

Point de fusion/point de congélation:

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé
Non déterminé
-25 °C

Point d'éclair:

-41 °C (DIN 53213 (Pensky-Martens, closed cup))

Taux d'évaporation:

Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz):

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Pression de vapeur:

85 hPa (20°C)

Prossion de vapeur:

231 hPa (50°C)

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Densité de vapeur (air = 1):

Densité:

0,84 g/cm3 (20°

Densité: 0,84 g/cm3 (20°C, DIN 51757)
Masse volumique apparente: Non déterminé

Masse volumique apparente:

Solubilité(s):

Hydrosolubilité:

Coefficient de partage (n-octanol/eau):

Non déterminé

Non miscible

Non déterminé

Non déterminé

Température d'auto-inflammabilité: 200 °C (Température d'inflammation )

Température de décomposition:

Viscosité:

Non déterminé

Non déterminé

Propriétés explosives: Formation possibe de mélanges vapeur / air explosifs et facilement

inflammables. Le produit n'à pas d'effets explosifs.

Non déterminé

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes:

Miscibilité:

Non déterminé
Liposolubilité / solvant:

Non déterminé



Page 12 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Conductivité:
Tension superficielle:
Teneur en solvants:

Non déterminé
Non déterminé
75,8 %

#### **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Le produit n'a pas été contrôlé.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

Cf. également section 7.

Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition.

L'augmentation de pression entraîne un danger d'éclatement.

#### 10.5 Matières incompatibles

Cf. également section 7.

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Cf. également section 5.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur les effets sanitaires (classification).

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:				J		n.d.
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:						n.d.
Corrosion cutanée/irritation						n.d.
cutanée:						
Lésions oculaires						n.d.
graves/irritation oculaire:						
Sensibilisation respiratoire ou						n.d.
cutanée:						
Mutagénicité sur les cellules						n.d.
germinales:						
Cancérogénicité:						n.d.
Toxicité pour la reproduction:						n.d.
Toxicité spécifique pour						n.d.
certains organes cibles -						
exposition unique (STOT-SE):						
Toxicité spécifique pour						n.d.
certains organes cibles -						
exposition répétée (STOT-RE):						
Danger par aspiration:						n.d.
Irritation voies respiratoires:						n.d.
Toxicité à dose répétée:						n.d.
Symptômes:						n.d.
Autres informations:						Classification selon la
						procédure de calcul.

Oxyde de diméthyle						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	164	mg/l/4h	Rat		
Mutagénicité sur les cellules						Négatif
germinales:						



©----

Page 13 de 25 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Mutagénicité sur les cellules					OECD 471 (Bacterial	Négatif
germinales (in vitro):					Reverse Mutation Test)	
Mutagénicité sur les cellules					OECD 473 (In Vitro	Négatif
germinales (in vitro):					Mammalian	
					Chromosome	
					Aberration Test)	
Mutagénicité sur les cellules					OECD 477 (Genetic	Négatif
germinales (in vivo):					Toxicology - Sex-	
. ,					Linked Recessive	
					Lethal Test in	
					Drosophilia	
					melanogaster)	
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:						Négatif
Toxicité à dose répétée:	NOAEC	47106	mg/m3	Rat	OECD 452 (Chronic	Négatif2a
					Toxicity Studies)	
Symptômes:						perte de connaissance,
						nuisible pour le foie et les
						reins, irritation des
						muqueuses, vertige,
						nausées et vomissements

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5840	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral	-
					Toxicity)	
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2920	mg/kg	Rat	OECD 402 (Acute	
					Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>25,2	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute	Vapeurs dangereuses
_					Inhalation Toxicity)	_
Corrosion cutanée/irritation					OECD 404 (Acute	Irritant
cutanée:					Dermal	
					Irritation/Corrosion)	
Lésions oculaires					OECD 405 (Acute Eye	Légèrement irritant
graves/irritation oculaire:					Irritation/Corrosion)	(Déduction analogique)
Sensibilisation respiratoire ou					OECD 406 (Skin	Déduction analogique,
cutanée:					Sensitisation)	Non (inhalation et contac
						avec la peau)
Mutagénicité sur les cellules					OECD 471 (Bacterial	Déduction analogique,
germinales:					Reverse Mutation Test)	Négatif
Cancérogénicité:						Déduction analogique,
_						Négatif
Toxicité pour la reproduction:					OECD 414 (Prenatal	Déduction analogique,
					Developmental	Négatif
					Toxicity Study)	_
Toxicité spécifique pour						Peut provoquer
certains organes cibles -						somnolence ou vertiges.
exposition unique (STOT-SE):						
Toxicité spécifique pour						Négatif
certains organes cibles -						
exposition répétée (STOT-RE):						
Danger par aspiration:						Oui
Irritation voies respiratoires:						Non irritant
Symptômes:						étourdissement, perte de
						connaissance, troubles
						cardio-vasculaires,
						nuisible pour le foie et les
						reins, crampes,
						somnolence, irritation de
						muqueuses, vertige,
						nausées et vomissement
Symptômes:						nuisible pour le foie et les
						reins, fatigue, vertige,
						Nausée, crampes, prurit



Page 14 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF: 28.10.2013

Symptômes:	étourdissement, perte de connaissance, troubles cardio-vasculaires, nuisible pour le foie et les reins, crampes, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements
------------	---

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics								
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque		
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5840	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral Toxicity)	Déduction analogique		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2920	mg/kg	Rat	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	Déduction analogique		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>23,3	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	Déduction analogique		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				Lapin	OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Irritant		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				Lapin		Non irritant		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin Sensitisation)	Non (par contact avec la peau)		
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)	Négatif		
Cancérogénicité:						Négatif		
Toxicité pour la reproduction:	NOAEL	9000	ppm	Rat	OECD 416 (Two- generation Reproduction Toxicity Study)	Négatif		
Danger par aspiration:						Oui		
Danger par aspiration:						Oui		
Symptômes:						diarrhée, nuisible pour le foie et les reins, vertige, nausées et vomissements		
Symptômes:						étourdissement, perte de connaissance, troubles cardio-vasculaires, nuisible pour le foie et les reins, crampes, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements		
Tératogénicité:	NOAEC	1200	ppm	Rat		Négatif		

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes									
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque			
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5000	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral				
					Toxicity)				
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2800	mg/kg	Lapin	OECD 402 (Acute				
					Dermal Toxicity)				
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>23,3	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute				
					Inhalation Toxicity)				
Corrosion cutanée/irritation				Lapin	OECD 404 (Acute	Non irritant			
cutanée:					Dermal				
					Irritation/Corrosion)				
Lésions oculaires				Lapin	OECD 405 (Acute Eye	Non irritant			
graves/irritation oculaire:					Irritation/Corrosion)				
Sensibilisation respiratoire ou				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin	Non sensibilisant			
cutanée:					Sensitisation)				



Page 15 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF: 28.10.2013

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro):					OECD 473 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo):		2000	mg/kg	Souris	OECD 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)	Négatif
Toxicité pour la reproduction:	LOAEL	9000	ppm	Rat	OECD 416 (Two- generation Reproduction Toxicity Study)	Négatif
Danger par aspiration:					•	Oui
Symptômes:						étourdissement, perte de connaissance, troubles cardio-vasculaires, nuisible pour le foie et les reins, crampes, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements

Butanone						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>2600	mg/kg	Rat		-
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	5000	mg/kg	Lapin		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	34,5	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Légèrement irritant, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Symptômes:						suffocation (dyspnée), étourdissement, perte de connaissance, chute de tension artérielle, toux, nuisible pour le foie et les reins, crampes, ébriété, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements, confusion

Acétate d'éthyle						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	5620	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>18000	mg/kg	Lapin		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>28,6	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:		4	h	Lapin		Non irritant, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Aucune indication relative à un effet de ce type.
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)	Négatif



Page 16 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020 Valable à partir de : 28.10.2013

Date d'impression PDF: 28.10.2013

Symptômes:		perte de l'appétit, difficultés respiratoires, étourdissement, perte de connaissance, chute de tension artérielle, opacité cornéenne, toux, nuisible pour le foie et les reins, troubles gastro- intestinaux, ébriété, somnolence, irritation des muqueuses, vertige,
		salivation, nausées et vomissements

Cyclohexane	, ,					
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	12750	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2000	mg/kg	Lapin		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	14	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Légèrement irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro):						Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):	LOAEL	0,09	mg/l			Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration:						Oui
Symptômes:						perte de l'appétit, odème pulmonaire, étourdissement, perte de connaissance, toux, collapsus, nuisible pour le foie et les reins, crampes troubles gastro-intestinaux, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements

Hydrocarbures en C9, aromate	es					
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>2000- <5000	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2000	mg/kg	Lapin		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Légèrement irritant, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales:						Négatif
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:						Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						Peut provoquer somnolence ou vertiges., Peut irriter les voies respiratoires.
Danger par aspiration:						Oui



F)

Page 17 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Irritation voies respiratoires:	Irritant
Symptômes:	suffocation (dyspnée), toux, brûlure des membranes muqueuses du nez et de la gorge, étourdissement, vertige, nuisible pour le foie et les reins, Nausée, perte de connaissance, fièvre, acouphènes, dessèchement de la peau.

Talc								
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Non irritant		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Non irritant		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant		
Mutagénicité sur les cellules germinales:						Négatif		
Cancérogénicité:						Négatif		
Symptômes:						irritation des muqueuses		
Tératogénicité:				Rat		Négatif		

Naphta léger (pétrole), hydrotraité									
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque			
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>2000	mg/kg	Rat					
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2000	mg/kg	Lapin					
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>5	mg/l/4h	Rat					
Lésions oculaires						Non irritant			
graves/irritation oculaire:									
Sensibilisation respiratoire ou						Non sensibilisant			
cutanée:									
Danger par aspiration:						Oui			
Symptômes:						étourdissement, perte de			
						connaissance, troubles			
						cardio-vasculaires,			
						nuisible pour le foie et les			
						reins, crampes,			
						somnolence, irritation des			
						muqueuses, vertige,			
						nausées et vomissements			

# **SECTION 12: Informations écologiques**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur les impacts environnementaux (classification).

	Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113											
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque					
Toxicité poissons:							n.d.					
Toxicité daphnies:							n.d.					
Toxicité algues:							n.d.					
Persistance et							n.d.					
dégradabilité:												
Potentiel de							n.d.					
bioaccumulation:												
Mobilité dans le sol:							n.d.					
Résultats des							n.d.					
évaluations PBT et												
vPvB:												
Autres effets néfastes:							n.d.					



Page 18 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020 Valable à partir de : 28.10.2013

Date d'impression PDF: 28.10.2013

Autres informations:				Selon la formule, ne
				contient pas d'AOX

Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	2695	mg/l	Pimephales promelas		
Toxicité poissons:	LC50	96h	3082	mg/l	Salmo gairdneri		
Toxicité poissons:	LC50	96h	>4000	mg/l	Poecilia reticulata		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	>4000	mg/l	Daphnia magna		
Toxicité algues:	EC0	96h	154,9	mg/l	Chlorella vulgaris	QSAR	
Persistance et dégradabilité:		28d	5	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	Pas facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		-0,07			,	Une bioaccumulation n'est pas prévisible (LogPow < 1). 25°C (pH 7
Mobilité dans le sol:	H (Henry)		518,6	Pa*m3/ mol			Pas d'adsorption dans le sol.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Toxicité bactéries:	EC10		>1600	mg/l	Pseudomonas putida		
Hydrosolubilité:			45,60	mg/l			25°C

Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	11,4	mg/l	Oncorhynchus	OECD 203 (Fish,	•
					mykiss	Acute Toxicity	
						Test)	
Toxicité daphnies:	NOEC/NO	21d	1	mg/l	Daphnia magna	OECD 211	
	EL					(Daphnia magna	
						Reproduction	
						Test)	
Toxicité daphnies:	EC50	48h	3	mg/l	Daphnia magna	OECD 202	
						(Daphnia sp.	
						Acute	
						Immobilisation	
<del>-</del>	5050			"	<u> </u>	Test)	
Toxicité algues:	EC50	72h	30	mg/l	Pseudokirchneriell	OECD 201	
					a subcapitata	(Alga, Growth	
B :		00.1	0.4	0/		Inhibition Test)	D/1 (: 1 :
Persistance et		28d	81	%			Déduction analogique
dégradabilité: Potentiel de	1 D		0.450				
bioaccumulation:	Log Pow		3,4-5,2				
Potentiel de	BCF		242-				
bioaccumulation:	ВСР		253				
Résultats des			200				Aucune substance PBT.
évaluations PBT et							Aucune substance vPvB
vPvB:							Addute Substance VI VD
Autres informations:	DOC				+		Degré d'élimination COD
ration informations.	200						(agent complexant
							organique) >= 80%/28d:,
							n.a.
Hydrosolubilité:							Insoluble

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics											
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque				
Toxicité poissons:	LL50	96h	13,4	mg/l	Oncorhynchus mykiss						
Toxicité daphnies:	EL50	48h	3	mg/l	Daphnia magna						



Page 19 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF: 28.10.2013

Toxicité algues:	EL50	72h	10 - 30	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata	
Toxicité algues:	NOELR	72h	10	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata	
Persistance et dégradabilité:						Facilement biodégradable
Hydrosolubilité:			2,6	mg/l		25°C

Hydrocarbures, C7-C9						B# (4) 1 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LL50	96h	3 -10	mg/l	Oncorhynchus	OECD 203 (Fish,	
					mykiss	Acute Toxicity	
						Test)	
Toxicité daphnies:	NOELR	21d	1 -1,6	mg/l	Daphnia magna	OECD 211	
						(Daphnia magna	
						Reproduction	
					<u> </u>	Test)	
Toxicité daphnies:	EL50	48h	4,6 -	mg/l	Daphnia magna	OECD 202	
			10			(Daphnia sp.	
						Acute	
						Immobilisation	
						Test)	
Toxicité algues:	EbL50	72h	10-30	mg/kg	Pseudokirchneriell	OECD 201	
					a subcapitata	(Alga, Growth	
						Inhibition Test)	
Toxicité algues:	NOEC/NO	72h	10	mg/l	Pseudokirchneriell	OECD 201	
	EL				a subcapitata	(Alga, Growth	
						Inhibition Test)	
Persistance et		28d	98	%		OECD 301 F	Entièrement
dégradabilité:						(Ready	biodégradable.
						Biodegradability -	
						Manometric	
						Respirometry	
<b>D</b> / <b>I</b> / <b>I</b> /						Test)	
Résultats des							Aucune substance PBT,
évaluations PBT et							Aucune substance vPvB
vPvB:		401	44.44				
Toxicité bactéries:	EL50	48h	11,14	mg/l			valeur calculée
Hydrosolubilité:			2	mg/l			Insoluble

Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	1690	mg/l	Lepomis macrochirus		-
Toxicité daphnies:	EC50	48h	308	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
Toxicité algues:	ErC50	96h	2029	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Toxicité algues:	EbC50	16h	4300	mg/l	Scenedesmus subspicatus		
Persistance et dégradabilité:		28d	98	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	Facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		0,29			,	Une bioaccumulation n'est pas prévisible (LogPow < 1).
Mobilité dans le sol:	H (Henry)		0,0000 244	atm*m3/ mol			25°C
Autres informations:	BOD		>60	%			



Page 20 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020 Valable à partir de : 28.10.2013

Date d'impression PDF: 28.10.2013

Autres informations:	BOD/COD	>50	%		
Autres informations:	DOC	>70	%		

Acétate d'éthyle Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	230	g/m3	Pimephales promelas		Tromai quo
Toxicité daphnies:	EC50	48h	610	mg/l	Daphnia magna		
Toxicité algues:	NOEC/NO EL	96h	2000	mg/l	Scenedesmus subspicatus		
Toxicité algues:	IC50	48h	3300	mg/l	Scenedesmus subspicatus		
Persistance et dégradabilité:		28d	93,9	%		OECD 301 B (Ready Biodegradability - Co2 Evolution Test)	
Persistance et dégradabilité:		28d	100	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	
Potentiel de bioaccumulation:	BCF		30				(Fish)
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		0,73				Une bioaccumulation n'est pas prévisible (LogPow < 1).
Mobilité dans le sol:	H (Henry)		0,0001 2	atm*m3/ mol			
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT Aucune substance vPvI
Hydrosolubilité:			80	g/l			Miscible 25°C

Cyclohexane											
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque				
Toxicité poissons:	LC50	96h	4,53	mg/l	Pimephales promelas	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	·				
Toxicité daphnies:	EC50	48h	3,78	mg/l	Daphnia magna		La classification UE ne correspond donc pas.				
Toxicité algues:	IC50	72h	>500	mg/l	Desmodesmus subspicatus		La classification UE ne correspond donc pas.				
Persistance et dégradabilité:		28d	6	%			Pas facilement biodégradable				
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		3,44				Un potentiel de bioaccumulation considérable est prévisible (LogPow > 3).				
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.a.				
Toxicité bactéries:	EC50	5min	200	mg/l	Photobacterium phosphoreum						
Hydrosolubilité:			0,05	g/l			20°C				

Hydrocarbures en C9, aromates											
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque				
Toxicité poissons:	LC50	96h	9,22	mg/l	Oncorhynchus mykiss						
Toxicité daphnies:	EC50	48h	21,3	mg/l							
Toxicité algues:	EC50	72h	2,6-2,9	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata						



Page 21 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Persistance et dégradabilité:	28d	54-56	%	OECD 301 B (Ready Biodegradability - Co2 Evolution Test)
Persistance et dégradabilité:	28d	78	%	OECD 301 F (Ready Biodegradability - Manometric Respirometry Test)
Résultats des évaluations PBT et vPvB:				Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB

Talc							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Hydrosolubilité:			< 0,1	%			

Naphta léger (pétrole), hydrotraité							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50		>1-10	mg/l			
Toxicité algues:	LC50		>1-10	mg/l			
Potentiel de	Log Pow		2,9-4				
bioaccumulation:							

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce

produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de

la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE) 16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Recommandation:

Respecter les prescriptions administratives locales

Par exemple, installation d'incinération appropriée.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

#### Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales

Recommandation:

Ne pas percer, découper ou souder des récipients non nettoyés.

#### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

# Informations générales

Numéro ONU: 1950

#### Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1950 AÉROSOLS

Classe(s) de danger pour le transport:

Groupe d'emballage:

Code de classification:

LQ (ADR 2013):

LQ (ADR 2009):

2.1

2.1

5F

LQ (ADR 2009):

Dangers pour l'environnement: dangereuse du point de vue de

l'environnement

Codes de restriction en tunnels:

Transport par navire de mer (IMDG-Code)







Page 22 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF: 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS (NAPHTHA (PETROLEUM))

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1 Groupe d'emballage: F-D, S-U EmS:

Polluant marin (Marine Pollutant): Dangers pour l'environnement: environmentally hazardous

Transport aérien (IATA)

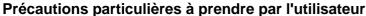
Nom d'expédition des Nations unies:

Aerosols, flammable

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Groupe d'emballage:

Dangers pour l'environnement: Non applicable



Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation.

Toutes les personnes chargées du transport doivent se tenir aux directives concernant la sécurisation.

Il convient de prendre des mesures préventives afin d'éviter tout dommage.

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet, du fait que la cargaison est constituée de marchandises emballées et non de marchandises en vrac.

Les dispositions relatives aux quantités minimum ne sont pas respectées ici.

Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

Oui

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage cf. section 2.

Respecter les limitations:

Oui

Respecter les règlements de l'association préventive des accidents du travail/de la médecine du travail.

Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande).

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII

VOC (1999/13/EC): 75,83% (636,9 g/l)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Sections modifiées:

Classification et procédés utilisés pour la classification du mélange conformément au Règlement CE n°1272/2008 (CLP):

2, 3, 8, 11, 12

Classification conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)	Méthode d'évaluation utilisée
Skin Irrit. 2, H315	Classification selon la procédure de calcul.
STOT SE 3, H336	Classification selon la procédure de calcul.
Aquatic Chronic 2, H411	Classification selon la procédure de calcul.
Aerosol 1, H222	Classification sur la base de données de tests.
Asp. Tox. 1, H304	Classification selon la procédure de calcul.
Aerosol 3, H229	Classification sur la base de données de tests.

Les phrases suivantes représentent les phrases R / H, les codes de classes de danger et les codes de catégories de danger (SGH/CLP) rédigés du produit et de ses composants (mentionnés dans les sections 2 et 3).

10 Inflammable.

- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.







Page 23 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

36 Irritant pour les yeux.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

38 Irritant pour la peau.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

51 Toxique pour les organismes aquatiques.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

Skin Irrit. — Irritation cutanée

STOT SE — Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Effets narcotiques

Aquatic Chronic — Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique

Aerosol — Aérosols

Asp. Tox. — Danger par aspiration

Flam. Gas — Gaz inflammables (y compris les gaz chimiquement instables) Flam. Liq. — Liquide inflammable

Flam. Liq. — Liquide inflammable Eye Irrit. — Irritation oculaire

Aquatic Acute — Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiguë

STOT SE — Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Irritation des voies respiratoires

# Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

AC Article Categories (= Catégories d'article )

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

AOEL Acceptable Operator Exposure Level

AOX Adsorbable organic halogen compounds (= Composés halogénés organiques adsorbables)

ATE Acute Toxicity Estimate (= L'estimation de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

BAM Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (Office Fédéral de Contrôle des Matériaux, Allemagne)

BAT (VBT) Biologische Arbeitsstofftoleranzwerte (= valeurs biologiques tolérables - VBT) (Suisse)

BAuA Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (= Bureau fédéral allemand de la protection et de la médecine du travail, Allemagne)

BCF Bioconcentration factor (= facteur de bioconcentration - FBC)

BGW / VLB = Biologisch grenswaarde / Valeur limite biologique (België / Belgique)

BHT Butylhydroxytoluol (= 4-méthyl-phénol de 2,6-di-t-butyle)

BOD Biochemical oxygen demand (= demande biochimique en oxygène - DBO)

BSEF Bromine Science and Environmental Forum

bw body weight (= poids corporel)
CAS Chemical Abstracts Service
CE Communauté Européenne

CEC Coordinating European Council for the Development of Performance Tests for Fuels, Lubricants and Other Fluids

CED Catalogue européen des déchets

CEE Communauté européenne économique

CESIO Comité Européen des Agents de Surface et de leurs Intermédiaires Organiques

cf. confer

ChemRRV (ORRChim) Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (= Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim, Suisse)

CIPAC Collaborative International Pesticides Analytical Council

CLP Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)

CMR carcinogenic, mutagenic, reproductive toxic (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)



Page 24 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

COD Chemical oxygen demand (= demande chimique d'oxygène - DCO)

CTFA Cosmetic, Toiletry, and Fragrance Association

DMEL Derived Minimum Effect Level

DNEL Derived No Effect Level (= le niveau dérivé sans effet)

DOC Dissolved organic carbon (= carbone organique dissous - COD)

DT50 Dwell Time - 50% reduction of start concentration

DVS Deutscher Verband für Schweißen und verwandte Verfahren e.V. (= Association allemande relative à l'ingéniérie du soudage)

dw dry weight (= masse sèche)

ECHA European Chemicals Agency (= Agence européenne des produits chimiques)

EEE Espace économique européen

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

EN Normes Européennes, normes EN ou euronorms

env. environ

EPA United States Environmental Protection Agency (United States of America)
ERC Environmental Release Categories (= Catégorie de rejet dans l'environnement)

etc. et cetera (= et ainsi de suite) éventl. éventuell, éventuelle, éventuellement

fax. Télécopie gén. générale

GTN Trinitrate de glycérol

GW / VL = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling / Valeur limite d'exposition professionnelle (België / Belgique)
GW-kw / VL-cd = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - Kortetijdswaarde / Valeur limite d'exposition professionnelle

- Valeur courte durée (België / Belgique)

GW-M / VL-M GW-M / VL-M = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - "Ceiling" / Valeur limite d'exposition professionnelle -

"Ceiling" (België / Belgique)

GWP Global warming potential (= Potentiel de réchauffement global)

HET-CAM Hen's Egg Test - Chorionallantoic Membrane

HGWP Halocarbon Global Warming Potential

IARC International Agency for Research on Cancer (= Centre international de recherche sur le cancer - CIRC)

IATA International Air Transport Association (= Association internationale du transport aérien)

IBC Intermediate Bulk Container

IBC (Code) International Bulk Chemical (Code)

IBE Indicateurs biologiques d'exposition (ND 2065-169-97, France) ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG-Code International Maritime Code for Dangerous Goods (IMDG-code)

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

LQ Limited Quantities

MAK (VME/VLE) Maximale Arbeitsplatzkonzentrationswerte gesundheitsgefährdender Stoffe (= Valeurs limites d'exposition à des substances dangereuses pour la santé aux postes de travail - VME/VLE) (Suisse)

n.a. n'est pas applicablen.d. n'est pas disponiblen.e. n'est pas examiné

NIOSH National Institute of Occupational Safety and Health (United States of America)
ODP Ozone Depletion Potential (= Le potentiel d'appauvrissem. de la couche d'ozone)

OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (= Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE)

org. organique

PAK polyzyklischer aromatischer Kohlenwasserstoff (= hydrocarbures polycycliques aromatiques)

par ex., ex. par exemple

PBT persistent, bioaccumulative and toxic (= persistantes, bioaccumulables, toxiques)

PC Chemical product category (= Catégorie de produit chimique)

PE Polyéthylène

PNEC Predicted No Effect Concentration (= la concentration prévisible sans effet)

PROC Process category (= Catégorie de processus)

PTFE Polytétrafluoroéthylène

REACHRegistration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (RÈGLEMENT (CE) N o 1907/2006 concernant l'enregistrement,

l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

REACH-IT List-No. 9xx-xxx-x No. is automatically assigned, e.g. to pre-registrations without a CAS No. or other numerical identifier. List Numbers do not have any legal significance, rather they are purely technical identifiers for processing a submission via REACH-IT.

RID Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses

SGH Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SU Sector of use (= Secteur d'utilisation)

SVHC Substances of Very High Concern (= substance extrêmement préoccupante)

TDAA Température de décomposition auto-accélérée (Self-Accelerating Decomposition Temperature - SADT)

Tél. Téléphone



Ē----

Page 25 de 25

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version: 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013 Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

ThOD Theoretical oxygen demand (= demande théorique en oxygène - DThO)

TOC Total organic carbon (= carbone organique total - COT)

UE Union européenne

UN RTDG United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods (les recommandations des Nations unies relatives au transport des marchandises dangereuses)

VbF Verordnung über brennbare Flüssigkeiten (= Règlement sur les liquides combustibles (Autriche))

VME, VLCT (ou VLE) VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (ED 984 VLEP 06-2008, France).

VOC Volatile organic compounds (= composants organiques volatils (COV))

vPvB very persistent and very bioaccumulative

wwt wet weight

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute responsabilité est exclue.

# Elaboré par: Chemical Check GmbH, Chemical Check Platz 1-7, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, Fax: +49 5233 94 17 90

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.